ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Samedi, 30 décembre 1899 (10 Nivôse, An 108 de la République), 364e jour de l'année, 49e jour de l'hiver. Lever du soleil 7 h.56; couchet, 4 h. 10

MAIRIE. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 3 à 5 heures.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Fermes à 8 h.

MARCHÉS. — Grande-Place et place de la Liberté.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 7 h. à 9 h. du soir.

COURS PUBLICS. — Langue anglaise, 1re année, de 8 heures à 9 heures 1/2 du soir, 1re, 2e et 3e années.

Langue allemande de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir, 1er Cours

Langue anglaise: cours de demoiselles, de 6 à 7 h. 1/2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciale, cours de 2e année de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir.

Lire à la 2e page :

Le Vol de la rue de Lannoy, à Roubaix

Un homme broyé par un wagon à Roubaix

Le mouvement gréviste à Roubaix.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

UNE EXÉCUTION NÉCESSAIRE

Le maire de Roubaix a pris l'arrêté suivant :

Nous, maire de la Ville de Roubaix,
Vu l'article 88 de la loi du 5 avril 1884,
Vu le règlement municipal du 30 septembre 1896,

Considérant qu'il résulte des déclarations écrites de la directrice de l'Ecole maternelle privée de la rue Sainte-Elisabeth, qu'à la date du 27 décembre, sur 229 élèves inscrits dans la dite école, 189 avaient cessé de la fréquenter pour cause de maladie ou par crainte de maladie;

Considérant que M. Lepoutre, docteur en médecine, chargé de l'inspection médicale de la dite école, a fait parvenir à l'autorité municipale des rapports qui sont en contradiction formelle avec les déclarations de la dame Marie Mauvilain, directrice;

Qu'à la date du 9 décembre, il déclarait l'état hygiénique de l'établissement *très satisfaisant* et indiquait quatre enfants seulement comme absents pour cause de maladie;

Qu'à la date du 27 du même mois, il déclarait cet état encore très satisfaisant et indiquait que onze absences pour cause de maladie, dont quatre cas de rougeole;

Considérant que M. Lepoutre, en ne renseignant pas exactement l'administration et en n'indiquant pas le très grand nombre des absences avoué par la directrice, a ainsi gravement manqué à ses devoirs de médecin inspecteur;

Arrêtons :

Article 1er. — M. Lepoutre, docteur en médecine, chargé de l'inspection médicale du 2e groupe des écoles libres de Roubaix, est relevé de ses fonctions.

Article 2. — M. le Secrétaire-Général de la Mairie et M. le Chef du bureau des Ecoles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui aura son effet à dater de ce jour.

Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 28 décembre 1899.

Le Maire,
H. CARRETTE.

Par un autre arrêté, M. Merlier, docteur en médecine, est chargé, en remplacement de M. Lepoutre, de l'inspection médicale des **écoles suivantes** :

Ecole primaire et maternelle, rue St-Antoine (Carmélites);

Ecole primaire et maternelle, rue St-Louis;

Ecole primaire et maternelle, rue Ste-Elisabeth, 61;

Ecole primaire et maternelle, place Ste-Elisabeth;

Ecole primaire et maternelle, boulevard de Mulhouse;

Ecole primaire et classe enfantine, boulevard de Douai;

Ecole primaire et classe enfantine, rue Chanzy, 53.

Nous applaudissons à la mesure nécessaire prise par le maire contre l'ami trop discret des écoles congréganistes.

Les brutes de l'Antisociale

Un petit journal qui se réclame d'un prétendu Tribunal de bonté et qui, tous les jours, dans ses colonnes, distille la méchanceté, la rancune et la haine parlant, hier, d'un incident qui s'est produit samedi au théâtre Couvreur et appelle « brutes de la Société » des citoyens qui ont jeté à la porte, comme des paquets de linge sale, des soi-disant démocrates chrétiens venus, non pas pour faire de la contradiction polie, raisonnée, mais uniquement pour interrompre et insulter un orateur traitant un sujet qui ne leur convenait pas.

Ils étaient venus une vingtaine environ et s'étaient massés à un endroit de la salle. L'orateur, le citoyen Harrent, traitait « les crimes de l'Eglise ». A peine avait-il commencé son sujet que les démocrates 'Ch. lancèrent des insultes, bien timides d'abord, à son adresse.

Nous ne savons si M. Barroyer, commissaire central, était de connivence avec les jeunes chrétiens. Toujours est-il qu'à leurs côtés, il y avait plusieurs agents de la sûreté. C'est probablement ce voisinage, rassurant pour eux, bien sûr, qui les fit s'enhardir. D'énergiques : Hou ! Hou ! furent poussés par eux. Leur intention était bien manifeste : ils voulaient empêcher l'orateur de parler.

C'est à ce moment que d'énergiques ouvriers les cueillirent délicatement et les mirent à la porte. Ceux d'entre eux qui voulurent « crouspeter » reçurent peut-être quelques légers horions. Nous ne le garantissons pas mais ce que nous certifions c'est que pas un d'eux ne fut blessé. Un démocrate chrétien qui ne fit pas de coucan, M. Vanhauter, demanda et obtint la parole.

Voilà ce qui s'est passé. Nous demandons à tous les gens que n'aveugle pas le parti-pris, où se trouvaient les « brutes » : était-ce du côté des perturbateurs venus dans l'unique but de troubler la réunion ou du côté de ceux qui les empêchèrent de mettre à exécution leur projet ?

Non ! les brutes ne se trouvent pas parmi les citoyens qui défendent la sociale. Ils sont parmi les antisocialistes. On l'a vu à maintes reprises aux élections dernières surtout. Nous nous rappelons qu'à une réunion à l'hippodrome, où M. Eugène Motte prit la parole, quelques ouvriers furent violemment frappés pour avoir osé manifester l'intention de contredire le millionnaire patron. Un d'eux eut le crâne ouvert et fut obligé de garder le lit des suites des blessures qu'il avait reçues des « brutes de l'antisociale ».

Le journal du Bon Dieu n'ne trouva alors aucun terme pour flétrir les auteurs de ces méfaits. Aujourd'hui, il peut parler de « brutes. » Ses airs indignés ne tromperont plus personne, si ce n'est quo ses dévots et superstitieux clients. Ceux-là sont tellement fanatisés et abrutis que nous n'essaierons d'ailleurs pas de les convaincre de la vérité.

L. B.

LE BUDGET DE 1900

Le budget voté hier se récapitule ainsi :

Recettes : 5,403,973 fr. 58
Dépenses : 5,399,227 fr. 77

d'où un excédent de recettes de 4,245 fr. 81

Le Conseil a voté une somme de 150 fr. à affecter au service des pensions de retraites des pompiers ayant plus de 25 années de service. Cette somme sera réalisée en économie sur les autres crédits affectés au service des pompiers.

Délégation cantonale. — Voici la répartition par cantons, de la délégation cantonale ainsi que cela a été décidé dans la réunion de jeudi dernier :

Canton Est.

MM. le docteur Patraille ; Pierre d'Halluin ; Clément Duriez ; H. Junker ; Ach. Cudar ; Vitou ; Lemouel ; Digo.

Canton Nord

MM. Deleporte Bayart ; A. Dewitte ; D. Lacquement ; Chatteleyn ; J. Morel ; Théria Carrette ; Léon Allart.

Canton Ouest

MM. Caen ; G. Monvoisin ; Leroy ; Ach. Rousseau ; F. Fernyncx ; Pluquet ; H. Verlais ; Mangez père.

Chaque canton a son bureau formé comme suit :

Canton Est

Président, M. Ch. Junker ; secrétaire, M. C. Durant.

Canton Nord

Président, M. Devotte ; secrétaire, M. Lacquement.

Canton Ouest

Président, M. Caen ; secrétaire, M. A. Rousseau.

Pour les petits. — L'Ecole primaire supérieure de filles vient d'adresser, à l'Œuvre de la Protection de l'Enfance, les objets suivants, confectionnés par les élèves : 34 chemises, 16 brassières, 25 robes.

Le tissu a été fourni par M. Edmond Teranick, président du Comité de patronage.

Elle a encore envoyé 37 paires de bas, dont la laine a été offerte par l'Association amicale des anciennes élèves, et 12 paires de chaussures.

Nous ne saurions trop féliciter les jeunes filles de l'Ecole primaire supérieure de leur philantropie, et nous émettons le vœu que leur exemple soit suivi.

Avis. — Les éboueurs de la ville de Roubaix préviennent les habitants, qu'à l'occasion de la nouvelle année, ils sont, comme de coutume, autorisés à faire une petite collecte en ville.

Pour prévenir toute fraude, nous prévenons que les éboueurs sont munis d'une carte délivrée par M. le Directeur de la voirie.

Une surveillance active sera faite pour empêcher les faux éboueurs, de quêter au détriment des vrais.

Solidarité ouvrière. — Les grévistes de l'usine Leroux-Lamourette, de Tourcoing, en lutte contre leur patron depuis de longues semaines déjà, vont, ces jours-ci, venir quêter à Roubaix.

Nous faisons en leur faveur un appel aux travailleurs roubaisiens. Que chacun d'eux donne son obole, le devoir le commande.

Bal au profit des grévistes trieurs. — Un grand bal est organisé pour demain dimanche 31 décembre, à l'estaminet du Maréchal de Coygheim, grande rue, au bénéfice des ouvriers trieurs de l'usine Motte, en grève depuis près d'un mois.

Nous souhaitons pleine réussite à cette fête organisée dans le but de secourir des ouvriers qui lutent pour la défense de leurs salaires. Le bal commencera à 7 heures ; l'entrée est de 50 centimes.

Violences légères. — Le nommé Rémy V..., âgé de 27 ans, demeurant à Lens, a été arrêté jeudi soir, vers 5 h. 1/2, rue des Longues-Haies, pour ivresse et coups à une cabaretière de la rue des Longues-Haies.

Prime-Etrennes à nos Lecteurs

TYPE N° 1
6 cuillères
6 fourchettes
6 cuillères à café
18 PIÈCES
3 francs

TYPE N° 1 — *Bon-Prime* — N° 26 — TYPE N° 2

TYPE N° 2
6 cuillères
6 fourchettes
6 cuillères à café
18 PIÈCES
3 fr. 50

Pour avoir droit à cette Prime il faut être porteur de 10 Bons se suivant.

La guerre aux toutous. — La fourrière a ramassé hier 10 chiens, 3 contraventions ont été dressées à des propriétaires.

Ivresse manifeste. — Contravention a été dressée jeudi soir, vers 11 h. 1/2, rue des Fleurs, au nommé D..., demeurant à Roubaix.

Les rentes des travailleurs. — Le 28 décembre un accident est survenu chez Motte-Bossut fils, boulevard de Mulhouse.

Le nommé Lempens Henri, coursier, âgé de 15 ans, demeurant rue des Anges, 9, est tombé sur le tuyau de chauffage, il en résulte des brûlures du 2e degré à la paupière gauche.

Le docteur Picquet a déclaré 7 à 8 jours d'incapacité de travail.

Un accident est survenu chez Motte-Bossut fils, boulevard de Mulhouse.

Le nommé Vanghe Henri, tisserand, âgé de 20 ans, demeurant à Halluin, a reçu un coup de navette qui a provoqué un phlegmon de la paume de la main droite.

Le docteur Picquet a déclaré 12 à 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 22 décembre, un accident est survenu chez Alfred Motte frères, rue des Longues-Haies, 28.

La nommée Penet Zélie, dévideuse, âgée de 18 ans, demeurant rue des Bouvines, 62, s'est fait une coupure au doigt en lissant de la laine qui a provoqué de la suppuration.

Le docteur Gouleroy a déclaré 4 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Dupar-Delespaul, rue d'Alger, 262.

Le nommé Lejonghe Pierre, chauffeur, âgé de 39 ans, demeurant rue de Philippeville, 11, s'est contusionné la cheville droite en y laissant tomb et en tisonnant les feux.

Le docteur Picquet a déclaré 10 à 15 jours d'incapacité de travail.

Le 27 décembre, un accident est survenu chez Lepetit père, grande rue.

Le nommé Lecover Ernest, tourneur, âgé de 14 ans, demeurant place du Trichon, 21, en serrant un écrou s'est contusionné l'index de la main droite.

Le docteur Delmeny a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Bertrand et Demoria, rue de l'Alma, 66.

Le nommé Joseph Saels, aide-maréchal, âgé de 21 ans, demeurant rue de l'Alma, 66, a reçu un coup de pied de cheval qui lui a contusionné la jambe gauche et a provoqué une plaie de la main gauche.

Le docteur Lefebvre a déclaré 10 jours de repos.

Le 23 décembre, un accident est survenu chez Mme veuve Gaudet et fils, rue Roubaix de Perthes.

Le nommé Losfeld Constant, domestique, âgé de 37 ans, demeurant rue du Luxembourg, 74, a reçu un coup de pied de cheval qui lui a contusionné la jambe droite.

Le docteur Lepers a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 26 décembre, un accident est survenu chez Leroux frères, rue de Tourcoing, 127 bis.

Le nommé Vanoverberghe Xavier, domestique, âgé de 17 ans, demeurant rue de la Guinguette, cour Duhamel, a fait une chute et s'est contusionné les deux pieds et le genou droit.

Le docteur Picquet a déclaré 10 à 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Glorieux et fils, rue du Fayreuil.

Le nommé Bignard Octave, dresseur, âgé de 23 ans, demeurant rue de l'Alma, cour Hery, 8, a blessé une ensoupiloir sur le pied et qui a déterminé une contusion du pied droit.

Le docteur Picquet a déclaré 12 à 15 jours d'incapacité de travail.

Chronique colombophile. — Les Amis Réunis de chez M. Eugène Vanhoorne, angle des rues de Flandre et Voltaire, ont l'honneur d'informer les amateurs colombophiles qu'ils organisent pour le 31 décembre, la deuxième exposition partielle.

M. Tiriflont, maître-fumiste, renommé dans la région, exposera l'élite de son pigeonnier.

Combats de coqs. — Lundi 1er janvier chez Danneels, à l'Abondance, rue de Mouvaux, belle partie de coqs pour 20 francs, contre Comiquet, de Mouvaux, et la société du « Bec d'Acier » de cette partie. Avis aux parieurs. Mise au paris à midi et 1/2.

PARTI OUVRIER — SECTION ROUBAISIENNE

Avis aux Secrétaires de groupes

Le Comité exécutif informe les groupes qu'il tient à leur disposition, les nouvelles cartes d'adhérents au Parti, pour l'année 1900.

Le prix de la carte est fixé, comme d'habitude, à 0,25.

Mouvement ouvrier

SECTION. — Réunion ce soir, à huit heures et demie, au Faisan, au Pelu.

SECTION. — Ce soir, à huit heures et demie, au « Tonneau-Rouge », rue de la Paix. Etudes sur les statuts du Parti.

16e SECTION. — Ce soir, à huit heures et demie, chez Mousart, rue de l'Epeule, 77, très urgent.

Réunion publique. — Ce soir, samedi, à huit heures et demie, salle de la Brasserie, rue Meyeerber, grande réunion publique et contradictoire, avec le concours des citoyens SERVAIS, GOSSELIN et FERRAND. Ordre du jour : La Politique générale.

Théâtres et Concerts

La saison théâtrale. — On nous envoie la communication suivante de l'Hippodrome-Théâtre, direction Ch. Bare :

« Le succès obtenu en septembre dernier par la création des abonnements de saison, nous décide, en présence des nombreuses demandes qui nous sont adressées, à créer de nouveaux abonnements de trimestre, partant du 1er janvier, pour finir au 15 août 1900.

« Ces abonnements donneront droit à dix-sept représentations, y compris les représentations d'opéra et d'opéra-comique qui seront données pendant cette période.

« Nous comptons surtout, dans cette seconde partie de la saison, donner un certain nombre de nouveautés inédites à Roubaix.

« Le prix de ces abonnements de trimestre est fixé comme suit : Premières galeries (la place), 20 francs ; pourtours, 15 francs ; fauteuils d'orchestre, 30 francs ; loges entières (4 places), 200 francs ; loges entières (3 places), 150 francs.

« Conditions spéciales pour abonnements collectifs comprenant trois personnes au moins.

« On souscrit chez M. Julié-Hertog, 5, rue de la Gare, Roubaix. »

A l'Hippodrome. — *La représentation de « Jeanne de Bécassine »* qui aura lieu dimanche prochain, en matinée, pour le 180e spectacle du laborieux Barot, sera la dernière de MM. Mon Barrière et Maurice Laguet, qui auront eu la fin de leur passage, pour nous donner dans notre ville.

Mais mystérieux plus sur la valeur prodigieuse de cette pièce, qui a été l'objet de nombreuses éditions de la 2e siècle, mais ses éditions en toute confiance l'espoir de voir encore la salle entièrement pleine pour les adieux de *Jeanne de Bécassine*, héros de la plume et de l'épée.

Le Grand Théâtre-Hippodrome reprendra le samedi 6 janvier prochain, la série de ses représentations subventionnées. La troupe de grand drama pour cette soirée *Jeanne d'Arc*, le 1er opéra-bouffe de l'époque, qui n'a encore été représenté à Roubaix qu'une seule fois, il y a huit ou dix ans. Les rôles de Roméo et Juliette seront interprétés par M. Arlet et Mlle Anna Melchnisedech. Le ténor a déjà été donnée plusieurs fois à Gand et la saison avec grand succès et sera donc absolument mise à point pour Roubaix.

La ballet, *les Impressions*, dont la musique de M. Langui, premier chef d'orchestre de l'opéra comique, est, dit-on, charmante, complètera la représentation.

Théâtre Couvreur. — Dimanche 31 décembre, à 8 h. du soir, première représentation de : A VOS SOUHAITS ROUBAISIENS, ou LES ROUBAISIENNES, ou le DIABLE A ROUBAIX, revue locale, industrielle, fantaisiste et abracadabrantesque, « grand spectacle, en 4 actes et 8 tableaux, par M. Fred. Germain, musique arrangée par M. Lejeune, chef d'orchestre.

Voici le détail des huit tableaux : L'enfer, un soupir merveilleux. — A la chaudière. Dans les nuages, la naissance du jour de l'an. — A la gare de Roubaix, l'arrivée des voyageurs, premières tribulations. — Sur la Grande-Place, le tramway électrique, les fortifs, etc. — Au bois du jardin, les gendarmes de Nadaud, l'oncle d'Amérique vient à la noce. — Un scandale dans la salle du théâtre. — Aux arènes : Le lion et le taureau, le monsieur à la canne. — Réconciliation générale, coup de balai. — Apotheose finale : La ville de Roubaix remercia ses enfants.

Le décor, costumes nouveaux, accessoires et trucs de Delphin Hier.

Le spectacle sera commencé par : En 1870, drame historique et episodique en 3 actes de M. L. Silvercrays.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 29 décembre 1899

NAISSANCES. — Georges Dupuis, rue d'Alger, 69. — Clémence Dubocage, rue d'Alger, 69. — Marcel Bugenud, 2. — Emma Chaderiez, rue Meloche. — Arthur Toulemonde, rue de Lannoy. — Roger Dubar, rue Richard Lenoir. — Bruno Desmarchelier, rue Lepelletier. — Eugène Lagrange, 10. — Florent Lebreuil, rue Hippolyte Wons-Jacquart. — Marcel Cappelle, 36. — Marcel Dupont, 36. — Georges Dupuis, rue de Lannoy. — Jeanne Bigot, rue de Lannoy. — Madeleine Garrion, Grande-Rue.

DÉCÈS. — Joseph Dubourg, 49 ans, rue de Fourmies. — Suzanne Lerouge, 21 ans, rue de la Halle. — Marie Vandenbroucke, veuve Delle, 70 ans, rue de la Fontaine. — Albert Catteau, 14 ans, rue Neuve. — Zélie Cauchy, 9 mois, rue de Courtrai. — Lucienne Barbe, 3 mois, rue de la Française. — Jules Delattre, 2 ans, rue Pellart. — Henri Lemaire, 2 ans, rue de la Bienfaisance. — Ernestine Pycaut, 10 mois, rue du Fresnoy. — Marguerite Van Puyvelde, 10 mois, rue Lagrange. — Alfred Dupont, 2 ans, rue Mulot. — Gustave Delaval, 2 ans, rue Colbert. — Georges Bossut, 3 mois, rue de Tillelet, imp. Saint-Antoine. — Dupont, veuve Hippolyte, 69 ans, rue de Barbâtre. — Marie Wolf, veuve Lefebvre, 81 ans, rue des 11 Combattants.

TOURCOING

Lire à la 2e Page

Le mouvement gréviste à Tourcoing.

Réunion de Commission. — Hier soir à 6 heures, a eu lieu dans une des salles de l'Hôtel de Ville, la réunion des commissions des finances et des grands travaux, sous la présidence de M. Bron, maire.

Diverses questions ont été examinées, notamment celle de l'emprunt à émettre pour les grands travaux d'utilité publique.

Droit des pauvres et combats de coqs. — On nous communique la note suivante :

Avis est donné aux intéressés que les Commissions administratives des Hospices et du Bureau de Bienfaisance réunies, ont décidé, dans leur séance du 16 décembre dernier, fixer comme suit le droit des pauvres à percevoir sur tous les combats de coqs qui seront donnés à Tourcoing pendant l'année 1900.

Pour les parties où il est perçu 0,25 c. d'entrée, 2 fr. — Pour les parties où il est perçu 0,50 c. d'entrée, 3 fr. — Pour les parties où il est perçu 1 fr. d'entrée, 5 fr.

Il est bien entendu que ces droits sont exigibles pour chaque journée de combat.

Pour les parties et concours où l'on aura de 100 fr. et plus, le droit sera de 10 0/0 de la recette brute.

Arrestation d'un escroc. — Un nommé Vandeuweghe Jules-Joseph, âgé de 33 ans, se disant voyageur de commerce, demeurant rue Otlet, 5, à Bruxelles, a été arrêté dans la soirée de jeudi pour escroqueries et tentatives d'escroqueries au préjudice de plusieurs négociants de Lille et des environs.

Vandeuweghe n'en est pas à son coup d'essai, il a déjà subi plusieurs condamnations.

Il se faisait expédier des marchandises à l'adresse d'un homonyme, M. Théodule Vandeuweghe, fabricant de navettes, rue Houchard, 115, à Tourcoing, très honorablement connu sur place et pour le compte duquel, on n'hésitait pas à livrer.

Vandeuweghe a été écroué au poste de l'Hôtel de ville.

Les cambrioleurs. — Le 25 décembre, un individu s'est introduit entre 2 et 3 heures du soir, à l'aide d'une fausse clef, dans la maison de Mme Dubar, 289, rue du Congo, au Blanc-seau.

Après avoir fouillé toutes les places du rez-de-chaussée, il s'est emparé, emportant 16 coupons de toile, 12 tablliers et 2 paquets de tabac, le tout évalué à 9 fr. 60.

M. Froix, commissaire de police du 1er arrondissement a ouvert une enquête.

— Vendredi 28 courant, à 5 heures 1/2 du matin, un individu a pénétré à l'aide d'effraction, chez le nommé Bouvaines Henri, âgé de 45 ans, tisserand, demeurant quai du Vardaie au Blanc-seau, et lui a dérobé dans sa chambre à coucher, une somme de 14 fr. placée dans un meuble, une chemise d'homme et une paire de bottines à élastique, d'une valeur de 18 francs.

Bouvaines a déposé une plainte entre les mains de M. Froix, commissaire de police du 1er arrondissement.

Extradition. — En vertu d'un mandat d'arrêt, émanant du Parquet de Lille, les autorités belges, ont remis entre les mains de la gendarmerie française, le nommé Delbar Joseph, âgé de 27 ans, tisserand, résidant à Liége, né à Roubaix, inculpé de vol qualifié.

Delbar a été conduit à Lille ce matin.

Arrestation d'un expulsé. — Les agents de sûreté ont arrêté, jeudi soir, le nommé Bedart Heather, sujet belge, ouvrier maçon, sans domicile fixe, inculpé de gilvelerie, vagabondage et infraction à un arrêté d'expulsion.

Le prisonnier a été conduit à Lille hier matin.

Une trouvaille. — Un trieur de chez Binet le nommé Emile Duterlaru, a trouvé près de la barrière, rue du Tilleul, un porte-monnaie de jeune fille, contenant une certaine somme d'argent, une bague en argent et une petite clef.

Les rentes des travailleurs. — Le 20 décembre, un accident est survenu chez Graux et Decoulombier, constructeurs, rue Vinoce-Choquet.

Le nommé Joseph Cartier, forgeron, âgé de 18 ans, demeurant rue de l'Epeule, a été blessé au pouce droit par un coup de marteau.

Le docteur Flavoust a déclaré dix jours d'incapacité de travail.

— Le 29 décembre, un accident de travail est survenu chez Louis Leducq, serrurier, rue du Fru-Pain.

Le nommé Joseph Bouchez, frappeur, âgé de 21 ans, demeurant rue de la Barbe d'Or, à Roubaix, en manœuvrant des pièces de fer, a eu l'auriculaire droit écrasé par une boutre.

Le docteur Bernard a déclaré 14 à 20 jours de repos.

Tir à l'arbalète. — Le sieur Louis Stalens cabaretier aulier chasseur à cheval, rue d'Anvers, 123, fera tirer chez lui, à la petite arbalète, le dimanche 31 décembre 1899, des très beaux jambons.

La mise sera de 0 fr. 50 centimes.

On s'inscrira à partir de quatre heures et le feu commencera à six heures précises.

Nota. — Après chaque flèche tirée le tireur aura le droit de faire marquer le tir.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 29 décembre 1899

NAISSANCES. — Lepaby Marie, rue du Chêne, 9. — Antoine Marguerite, rue de Roubaix. — Dupuis Marie, rue de Valmy, 16. — Fabvre Alphonse, rue de Neuville. — Maréchaux Léon, rue Chevreul, 60. — Leroux Marguerite, rue des Orphelins, 16 bis.

DÉCÈS. — Clinkspoor Albertine, 1 an, rue Nationale, 114. — Vergin Gustave, 5 ans, rue du Bois Fain, 299. — Deltombe Céline, 62 ans, rue d'Havré, 3. — Desalmont Marie, 43 ans, rue du Prince, 54. — Deltour Louis, 69 ans, rue Nationale, 128. — Vandamme Louis, 72 ans, rue Chaptal.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Nouvel-An. — L'administration municipale de Croix donne avis à la population que seuls les éboueurs du service communal, seront autorisés à solliciter les étrennes d'usage.

Les habitants de Croix sont prévenus que les éboueurs seront porteurs d'une pièce d'identité émanant de la mairie.

Municipalité. — La municipalité ouvrière de Croix se rendant compte que chacun a besoin du jour de nouvelle année donne avis que, comme les années précédentes, il n'y aura pas de réceptions officielles.

Elle offre à tous les habitants ses meilleurs souhaits et leur donne l'assurance que le mieux en tout est le but qu'elle poursuit.

Que ce vœu soit compris de tous les citoyens. Elle ne coûtera en efforts pour l'accomplir.

Don aux pauvres. — Pour un service rendu, le citoyen Guyot, secrétaire de la mairie, a reçu une somme de deux francs pour les pauvres.

Parti ouvrier. — Les groupes « La Fraternelle » et la « Sentinelle » sont spécialement convoqués aujourd'hui samedi 30 décembre, à 8 heures 1/2 précises chez le citoyen Louis Forter.

Conférence publique. — Le citoyen Henri Dhorr viendra le dimanche 14 janvier, donner une conférence sur la « Question religieuse ».

Des invitations spéciales seront lancées pour que la contradiction puisse se produire sur le point visé par le conférencier.

Vol de volailles. — On a pris, l'une de ces dernières nuits, quatre poules et deux coqs, d'une valeur de 20 francs chez M. Hubert Debacker, Grande-Rue au chalet de M. Lambert.

LE NORD

LILLE

Maladie du citoyen Delesalle. — Notre excellent administrateur, collaborateur et ami, le citoyen Edouard Delesalle, a été subitement frappé, jeudi soir, d'un malaise qui a bientôt pris un caractère inquiétant, au point que les nombreuses occupations de ville de Lille a été empêché d'assister à la discussion du budget.

Nous avons pris hier soir des nouvelles de Delesalle, après la consultation des hommes de l'art qui lui prodiguent leurs soins. Il nous a été répondu qu'à l'heure présente, il n'était pas possible de diagnostiquer, de façon précise, la nature du mal, mais que, malgré l'interrnite extraordinaire de la fièvre il n'y avait pas lieu momentanément de s'alarmer.

Nous faisons les vœux les plus ardents pour le prompt rétablissement de Delesalle dont l'activité, l'intelligence et le dévouement sont plus que jamais nécessaires au Parti ouvrier français.

PETITE CORRESPONDANCE

B... à CONDÉ. — Si c'est une donation que vous voulez faire il faut vous rendre chez un notaire. Si c'est simplement, envoyez 15 timbres-le et datez-le. Point de papier timbré et on s'occupera gratuitement.

A. T. D. à TOURCOING. — Vous ne pourrez être réhabilité qu'après avoir payé l'amende et les frais.

L. M. à MARCHIENNES. — Vous n'êtes pas encore réhabilité. Il faut dix ans écoulés. — Encore 7 mois à attendre.

A. C. à CROIX. — Vous n'avez droit à aucun réalisé (affaire de la rente pas).

G. P. à DOUAI. — Votre gendarme on ne dispa... ra qu'après cinq ans.

... à VALENCIENNES. — Prend les ... de la sédition, on l'a condamné à ... mois de prison et à la relégation pour avoir commis, dans un discours, un ... de la société ... Ch. Merlier ... Ch. Merlier ... Ch. Merlier